



© Medair / Paola Barioli

**Comptes annuels  
2019**

**CHAÎNE  
DU BONHEUR**  
LA SUISSE SOLIDAIRE



# RAPPORT DE PERFORMANCE

**Le présent Rapport de performance est établi en conformité avec les normes de présentation des comptes RPC 21.**

Créée en 1946 sous forme d'une émission de la Radio suisse romande, la Chaîne du Bonheur est devenue en 1983, à l'initiative de la SRG SSR, une fondation privée indépendante.

D'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation de la Chaîne du Bonheur (ci-après la CB) a pour objectif de secourir des personnes en difficulté confrontées au malheur et à l'adversité, quelle qu'en soit la cause (article 2 des Statuts).

## ORGANISATION

L'organe suprême est le **Conseil de Fondation (CF)**, composé de 14 membres au maximum qui sont élus pour des mandats de trois ans renouvelables deux fois au maximum. Ils ont la charge de veiller à la bonne marche de la Fondation. Le CF exerce la surveillance de la CB ; il décide des orientations stratégiques dans tous les domaines d'intervention et définit les risques, les objectifs et le budget. Il approuve les comptes annuels et engage les membres de la direction. Le CF se réunit trois fois l'an. La présidence de la Fondation est assurée depuis le 1er janvier 2018 par Pascal Crittin, directeur de la RTS.

Le CF délègue un certain nombre de tâches liées à la surveillance de la Fondation à un **Comité** composé de cinq membres issus du CF. Le Comité se réunit tous les deux mois pour suivre la marche de la Fondation.

Sauf exception justifiée décidée par le Comité, les membres du CF ne sont pas rétribués par la CB pour leur travail fourni mais ont droit au remboursement de leurs frais effectifs.

L'attribution des financements aux projets soumis par les organisations d'entraide, pour l'étranger comme pour la Suisse, est décidée au sein des **Commissions de projets/(COPRO INT et COPRO CH)**. Ces commissions sont composées d'experts indépendants, d'un pool d'experts des organisations accréditées et de membres de la direction de la CB. Afin de garantir l'indépendance par rapport aux organisations d'entraide concernées, les décisions de financement se prennent en deux étapes au sein de la COPRO-INT : une consultation et une recommandation en plenum et une décision par une commission séparée (COPRO-DEC) qui réunit le Président de la COPRO et le Directeur de la CB assistés d'une experte et du responsable Programmes, ces deux derniers en fonction consultative.

La **Commission de gestion financière (COGEFI)** est composée de spécialistes en finances nommés par le CF. Elle est chargée de définir la stratégie de gestion des placements de la CB et d'en suivre l'application. Elle assiste également le CF dans sa mission de supervision de la gestion financière de la CB.

Le **directeur** de la CB, nommé par le CF, est chargé d'exécuter les décisions du CF et de veiller à la saine gestion de la CB.

La direction a été assurée depuis le 1er janvier 2012 par Tony Burgener qui a pris sa retraite à fin 2019. Le Conseil de Fondation a nommé pour le remplacer M. Roland Thomann qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2020. Le directeur s'appuie sur un **Comité de direction** composé de **trois membres**, proposé par le Directeur et nommé par le CF (finances et administration, programmes, relations publiques et partenariats).

L'**organe de révision** de la CB nommé par le CF procède chaque année à l'audit des comptes de la Fondation. Mazars Suisse a été nommé à cette fonction depuis 2011 avec un nouveau responsable du mandat dès 2016.

## COLLABORATEURS DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

La Fondation emploie uniquement des collaboratrices et des collaborateurs en Suisse. Au 31 décembre 2019, la CB employait 17 collaborateurs fixes pour l'équivalent de 13,7 postes à plein-temps, pour la majorité à Genève, y compris une stagiaire, une collaboratrice à Zurich, une à Berne et un collaborateur à Lugano. Au cours de l'année, la Chaîne du Bonheur a recouru à 13 auxiliaires rémunérés pour la saisie des adresses de donateurs et d'autres tâches diverses liées aux collectes et à la communication (CHF 45'464 au total).

## QUE FAIT LA CHAÎNE DU BONHEUR ?

La CB collecte des fonds auprès de la population de Suisse, suite à une catastrophe, naturelle ou causée par l'homme ou pour des causes sociales en Suisse, en organisant notamment des journées nationales de collecte. Elle attribue ensuite les fonds collectés à des projets d'aide bien définis. Les collectes sont lancées avec le soutien de son partenaire principal, la SSR, et ses unités d'entreprise : dans ce cadre, les « ambassadeurs de la CB » dans chaque région (Jean-Marc Richard (RTS), Dani Fohrlér et Sandra Witmer (SRF), Carla Norghauer (RSI) et Claudia Cathomen (RTR)) jouent un rôle primordial lors de ces appels. La CB organise également des collectes à froid, non liées à l'actualité, pour financer des actions en faveur de causes humanitaires ou sociales pour lesquelles les organisations suisses peuvent intervenir. Elle a notamment participé activement aux collectes Cœur à Cœur et Ogni centesimo conta organisées par RTS et RSI en fin d'année dans les régions linguistiques respectives.

La CB cofinance les projets à l'étranger soumis par ses organisations d'entraide partenaires. Le département Programmes de la CB analyse les demandes de contribution et le directeur prend les décisions pour les projets inférieurs à CHF 300'000. Pour les projets qui dépassent ce montant, le département Programmes prépare les dossiers à l'intention de la Commission de Projets COPRO, qui émet une recommandation (projet accepté, non-accepté ou sous condition) qui doit ensuite être validée par une commission décisionnelle, la COPRO DEC. Le département Programmes suit ensuite l'évolution de chaque projet, contrôle les rapports des organisations, visite des projets sur place ou mandate des évaluations ou audits par des experts indépendants.

L'analyse de l'impact des projets de réhabilitation et de reconstruction en Haïti après le séisme de 2010 était au centre des activités d'évaluation de la CB en 2019. Un bureau d'études indépendant a mené cette analyse auprès de 525 ménages et d'autres interlocuteurs et a démontré que l'aide a contribué à des améliorations durables dans la vie de la grande majorité des familles.

Au Burkina Faso, une équipe d'experts a vérifié la qualité et la pertinence des projets dans les domaines de la formation et de l'éducation de trois organisations partenaires. Notamment à cause de leur bonne intégration dans le contexte et dans le système d'éducation local, les projets ont donné des résultats satisfaisants.

Les quatre projets de reconstruction au Népal qui ont été examinés par un expert ont été jugés excellents. Les écoles et centres de santé reconstruits avec des fonds de la Chaîne du Bonheur répondent bien aux besoins et sont résistants aux séismes et aléas climatiques. La formation de maçons et charpentiers qui avait lieu dans le cadre de ces projets a été considéré particulièrement pertinente.

La situation dans les camps où vivent les réfugiés Rohingya au Bangladesh est bien plus précaire. L'experte envoyée par la Chaîne du Bonheur a constaté que les restrictions imposées par les autorités ne permettent pas d'appliquer les standards habituels de résistance aux tempêtes.

Soucieuse d'un partenariat opérationnel compétent et solide pour réaliser les projets sur le terrain, la CB revoit régulièrement la conformité de ses organisations partenaires avec les critères d'accréditation, sur la base des critères décidés par le Conseil de Fondation. Depuis 2019, une nouvelle Commission d'accréditation est chargée de statuer sur les demandes d'accréditation sur la base des critères approuvés par le Conseil de Fondation. Au 1er janvier 2020, la CB compte 26 organisations partenaires pour la mise en œuvre des projets à l'étranger. En Suisse, la CB collabore avec une cinquantaine d'organisations actives dans l'aide aux jeunes en difficulté et aux jeunes migrants, ainsi que dans des contextes d'aide aux enfants victimes de violence domestique.

### **COLLECTES DE FONDS (RESSOURCES) EN 2019**

Au total, la CB a collecté en 2019 des dons pour un montant de CHF 20'000'194.

La CB a organisé le 28 mars une journée de collecte nationale en faveur des victimes de la guerre au Yémen qui a permis de rassembler CHF 6'036'388. En mars également, la CB a lancé un appel à la solidarité suite aux dégâts causés par le cyclone Idai au Mozambique, rassemblant CHF 4'926'559. En juin 2019, la fondation a collecté des dons pour les victimes des intempéries et des inondations dans le Val de Ruz, ces dons ont été comptabilisés sur le fonds permanent Intempéries en Suisse. La CB a également organisé en septembre une semaine de solidarité pour les femmes dans les crises oubliées, collectant à cet effet CHF 2'504'128.

L'opération conjointe de la CB et de SRF « Jeder Rappen zählt », n'a pas été reconduite en 2019. Une partie des fonds collectés suite à l'opération « Jeder Rappen zählt 2018 » sont parvenus à la Fondation début 2019 et figurent donc dans les comptes de cet exercice (CHF 1'425'958).

L'opération Cœur à Cœur en faveur des enfants victimes de violence en Suisse, a été menée du 14 au 20 décembre sur la place du Midi à Sion en partenariat avec la RTS. Au Tessin, la RSI a mené à Bellinzone l'opération « Ogni centesimo conta » sur le même thème. Au total, les dons pour les enfants victimes de violence (fonds EVV) se sont élevés à CHF 2'722'790 en 2019, les dons continuant à affluer début 2020.

Durant 2019, la Fondation a reçu des legs non affectés pour un montant de CHF 14'693'239. Leur affectation sera décidée lors de la séance du Conseil de Fondation du 7 avril 2020.

### **UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS**

Au cours de l'exercice 2019, la CB a approuvé le financement de 129 nouveaux projets pour un montant de CHF 27'267'640 (projets dans 18 pays, Suisse incluse). La majeure partie de son activité d'analyse suite à des crises survenues à l'étranger s'est portée sur des projets au Mozambique (suite du cyclone Idai), au Yémen, en Indonésie (séisme et tsunami en 2018) et au Bangladesh (pour les réfugiés Rohingya). Une grande partie des projets ont visé à l'amélioration de la situation des enfants et de leur mère, ainsi qu'à l'aide aux familles déplacées et réfugiées nécessitant des abris, de l'eau, des services et des ressources de base. En dehors de ces projets répondant à des crises humanitaires aiguës, une série de projets venant en aide à des femmes dans des crises oubliées ont également été examinés.

Pour ce qui concerne les intempéries en Suisse, la CB a approuvé des financements à hauteur de CHF 1'119'973, à Bondo et dans d'autres régions du pays.

A cela s'ajoutent des projets sociaux en Suisse. Les campagnes de « Jeder Rappen zählt », « Cœur à Cœur » et « Ogni Centesimo Conta » ont permis d'attribuer au cours de l'année des ressources à des projets menés par diverses institutions en Suisse en faveur de différents groupes de population en difficultés. Dans le contexte des jeunes en rupture, la CB a financé 19 projets pour un montant de CHF 1'268'367. La CB a également financé 11 projets pour les mineurs non accompagnés pour un montant de CHF 845'500. Elle a par ailleurs approuvé 35 projets pour un montant de CHF 2,8 millions pour venir en aide à des enfants victimes de violence domestique grâce aux collectes réalisées en 2018.

**Au total, la CB a versé en 2019 CHF 29'200'183 à l'étranger et en Suisse, ce qui a permis de venir en aide à près de 6 millions de personnes à travers le monde.**

## STRATÉGIE ET RÉSULTAT FINANCIER

Comme par le passé, la CB a placé auprès d'institutions bancaires les fonds qui lui ont été confiés, dans l'attente de leur utilisation. La stratégie financière de la CB, approuvée et contrôlée par la Commission de Gestion Financière (COGEFI), reste prudente basée sur la conservation du capital. Transparente, elle vise à assurer en tout temps les liquidités nécessaires au financement des projets en cours, tout en dégagant dans la mesure du possible un certain revenu qui devrait permettre de couvrir au moins partiellement les frais de fonctionnement. La fortune sous gestion est divisée en trois parties : liquidités et placements à court terme (inférieurs à 12 mois), placements à moyen terme (12 à 48 mois) et investissements à long terme (supérieurs à quatre ans). Cette dernière partie, qui ne doit pas dépasser 50% du portefeuille total, a été placée auprès de deux instituts financiers suite à un appel d'offres réalisé avec la collaboration de PPC Metrics.

En 2019, cette stratégie financière a dégagé une performance positive, avec un résultat de CHF 3'399'160 sur l'année. Le marché obligataire a réalisé un rendement quasi nul tandis que les actions enregistraient une forte performance positive. La Chaîne du Bonheur a par ailleurs réussi à ne subir aucun taux négatif sur ses liquidités. La stratégie financière de la CB reste judicieuse dans ses principes selon les experts de la Commission de Gestion Financière (COGEFI). Certains ajustements pourront être apportés en 2020 avec le renouvellement complet de la COGEFI.

La Charte d'Investissement Responsable mise en place en 2017 avec le soutien de ConserInvest établit les principes de base qui doivent présider aux investissements de la Fondation pour assurer que ceux-ci soient en accord avec sa mission. Un premier contrôle de l'implémentation de ces principes réalisé en 2018 a démontré que la quasi-totalité du portefeuille était conforme aux principes de la Charte ; quelques adaptations ont encore été effectuées par les gérants pour augmenter la conformité des placements. Un nouveau screening sera effectué en 2020 et les principes étendus.

## CHARGES ET SPONSORING

Les frais de fonctionnement de la CB se sont élevés à CHF 3'108'976.

La CB a bénéficié comme par le passé du soutien de son partenaire traditionnel Swisscom avec une contribution de CHF 68'690 dont CHF 18'690 sous forme de prestations. Les réviseurs Mazars apportent également un soutien au fonctionnement. Au total, les contributions au fonctionnement et autres revenus s'élèvent à CHF 77'700.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent ainsi à CHF 3'031'276 en diminution de plus de 5,5% par rapport à l'année précédente. Des économies ont été réalisées sur de nombreux postes.

## SALAIRES

Le total des salaires du personnel fixe de la CB (17 personnes) s'est élevé à CHF 1'543'279, le salaire du directeur à CHF 171'000 et celui des autres membres de la direction (2,8 EPT) à CHF 433'714.

## RÉSULTAT 2019

Le résultat financier à lui seul couvre les frais de fonctionnement. Si l'on ajoute le sponsoring, les legs non affectés et le prélèvement de 5% désormais calculé automatiquement sur les dons annuels, les fonds libres ainsi constitués s'élèvent à CHF 16'072'362. Conformément à la politique décidée par le Conseil de Fondation, le Comité a recommandé d'utiliser ces fonds libres d'une part pour reconstituer les réserves dissoutes lors de l'exercice précédent (réserve d'exploitation et réserve financière) et d'autre part pour alimenter divers fonds de projets. Compte tenu de la crise financière liée au cononavirus et aux incertitudes engendrées par cette situation, le Conseil de Fondation a décidé lors de sa séance du 7 avril 2020 de libérer progressivement les fonds libres, en fonction des besoins immédiats du département Projets.

## EVALUATION DES RISQUES

La Chaîne du Bonheur a documenté l'évaluation des risques dans le cadre du processus de gestion des risques existants. Lors de sa séance du 3 décembre 2019, le Conseil de Fondation a revu les différents risques et confirmé les mesures à prendre pour réduire et faire face à ces risques. Le Conseil de Fondation procède à cet exercice chaque année et ajuste les mesures lorsque nécessaire. La CB évalue le risque en pondérant la probabilité et l'effet.

Pour 2020, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Positionnement de la CB dans un contexte de grands changements, que ce soit dans le contexte humanitaire, la recherche de fonds ou le monde des médias (processus de réflexion en cours / révision de la stratégie).
- La cyber sécurité et le risque d'attaques sur les réseaux et serveurs de la CB. Un système de protection renforcée a été mis en place et une attention particulière portée à ce sujet, également dans le cadre de la protection des données et la conformité à la loi suisse et européenne sur le sujet.
- Manquements éthiques / abus et malversations : un nouveau code de conduite a été introduit en 2019 et un tel code sera exigé des organisations partenaires.
- Sécurité sur le terrain : renforcement des règles à respecter lors des missions.
- Les risques et les conséquences financières de la pandémie de coronavirus du printemps 2020 ne peuvent pas encore être appréciés à ce stade, mais font l'objet d'une surveillance approfondie. Toutes les mesures de précaution ont été prises.

# BILAN 2019

	Annexe	31.12.2019   CHF	31.12.2018   CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>		<b>29'509'440</b>	<b>33'917'304</b>
Liquidités et équivalent		28'208'492	32'487'833
Titres	3	1'078'330	1'173'458
Compte de régularisation d'actifs	4	222'618	256'013
<b>Actif immobilisé</b>		<b>43'387'699</b>	<b>32'831'87</b>
Immobilisations financières	3	43'387'699	32'820'439
Immobilisations incorporelles	5	0	328
Immobilisations corporelles	5	0	10'820
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>72'897'139</b>	<b>66'748'891</b>

## PASSIF

<b>Capitaux étrangers</b>		<b>68'135</b>	<b>105'591</b>
Créanciers divers		7'990	44'027
Compte de régularisation de passifs	4	60'146	61'564
<b>Capital des fonds affectés</b>		<b>51'065'019</b>	<b>60'216'050</b>
Fonds affectés	6	51'065'019	60'216'050
<b>Capital de la fondation</b>		<b>21'763'985</b>	<b>6'398'775</b>
Capital de base	8	200'000	200'000
Capital lié	9	5'491'623	7'751'800
Capital libre	9	16'072'362	-1'553'025
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>72'897'139</b>	<b>66'748'891</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION 2019

	2019	2018
	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>		
<b>Total des dons</b>	<b>34'693'433</b>	<b>32'934'774</b>
Dons et autres donations affectées	20'000'194	32'251'288
Legs non affectés	14'693'239	683'486
<b>Autres produits</b>	<b>77'700</b>	<b>76'081</b>
Contributions au fonctionnement	73'690	73'109
Produits divers	4'010	2'972
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>34'771'133</b>	<b>33'010'855</b>
<b>CHARGES</b>		
	10	
<b>Projets et programmes</b>	<b>-30'399'010</b>	<b>-38'613'566</b>
Versements aux projets	-28'875'612	-37'003'864
Appui aux projets	-1'523'398	-1'609'702
<b>Recherche de fonds et administration</b>	<b>-1'585'578</b>	<b>-1'675'405</b>
Recherche de fonds	1'119'231	1'182'639
Administration	-466'346	-492'766
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-31'984'588</b>	<b>-40'288'971</b>
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>2'786'545</b>	<b>-7'278'116</b>
<b>Résultat financier</b>	17 <b>3'399'160</b>	<b>-1'460'176</b>
Produits financiers	3'721'427	313'910
Charges financières	-322'268	-1'774'086
<b>RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS</b>	<b>6'185'705</b>	<b>-8'738'292</b>
<b>Variation des fonds affectés</b>	<b>9'179'505</b>	<b>4'488'313</b>
<b>RÉSULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL DE LA FONDATION)</b>	<b>15'365'210</b>	<b>-4'249'979</b>
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve d'exploitation)	800'000	440'000
+ Prélèvement / - attribution au capital lié (réserve financière)	1'460'177	
+ Prélèvement / - attribution au capital libre	-17'625'387	3'809'979
<b>RÉSULTAT ANNUEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



MAZARS SA  
Chemin de Blandonnet 2  
CH-1214 Vernier - Genève

Téléphone +41 22 708 10 80  
Téléfax +41 22 708 10 88  
TVA N° CHE-116.331.178  
www.mazars.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'état des variations du capital, le mouvement des fonds, l'état des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en accord avec les normes Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et au règlement.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA

Joël Schneuwly  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

David Demierre  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 mars 2019

### Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, état des variations du capital, mouvement des fonds, état des flux de trésorerie et annexe)

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2019

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions de legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
<b>Fonds affectés</b>		<b>60'244'525</b>	<b>20'000'194</b>	<b>683'486</b>	<b>-28'875'612</b>	<b>-987'573</b>	<b>51'065'019</b>
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
- Réserve financière		5'780'900	0	0	0	-1'460'177	4'320'723
- Réserve d'exploitation		1'970'900	0	0	0	-800'000	1'170'900
Capital libre		-1'553'025	0	0	0	17'625'387	16'072'362
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>6'398'775</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15'365'210</b>	<b>21'763'985</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2018

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions de legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
<b>Fonds affectés</b>		<b>64'732'837</b>	<b>32'251'289</b>	<b>2'692'353</b>	<b>-37'003'864</b>	<b>-2'428'090</b>	<b>60'244'525</b>
Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
- Réserve financière		5'780'900	0	0	0	0	5'780'900
- Réserve d'exploitation		2'410'900	0	0	0	-440'000	1'970'900
Capital libre		2'256'954	0	0	0	-3'809'979	-1'553'025
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>10'648'754</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4'249'979</b>	<b>6'398'775</b>

# MOUVEMENT DES FONDS 2019 1/2

	Fonds disponibles au 1.1.19	Attribution/ affectation dons	Attribution/ affectation legs 2018	Engagements 2019 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2019*	Transferts internes de soldes de fonds**	Fonds disponibles au 31.12.2019	Fonds engagés au 1.1.19	Engagements 2019 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.19	Fonds disponibles et engagés au 31.12.19
Aide sociale en Suisse (col-lecte permanente)	1'202'435	28'896		-1'777	1'777	-1'445		1'229'886	1'650	1'777	1'777	-1'777		3'427	1'233'313
Child Welfare	752'931	226'207	683'486	-1'959'923		-1'1'311	500'000	191'390	1'043'181	1'959'923		-1'306'712	-1'306'712	1'696'392	1'887'782
Intempéries en Suisse (col-lecte permanente)	1'607'546	163'333		-82'011		-8'166		1'680'702	296	82'011			-80'162	2'145	1'682'847
Gala Samnitica	212'689			-50'000				162'689	10'000	50'000			-50'000	10'000	172'689
Séisme Haïti	280'239	31'100		-169'838		-1'555		139'947	437'964	169'838			-607'802	0	1'399'46
Enfants victimes de conflits «JRz» 2010	0			1'843			-1'843	0	30'000	-1'843			-28'157	0	0
Inondations Pakistan	477'805			71'914				549'719	376'763	-71'914			-299'569	5'280	554'999
Sécheresse Afrique de l'est	555'478			64'485	17'971		-555'478	82'456	64'485	-64'485	17'971	-17'971		0	82'456
Mères en détresse «JRz» 2011	0			0				0	17'596	0			-17'596	0	0
Syrie	150'232	105'681		50'072	43'706	-5'283		344'408	504'533	-50'072	43'706	-43'706	-329'461	125'000	469'408
Typhon Haiyan - Philippines	3'244'523			2'108			-3'030'000	2'16'631	263'995	-2'108				261'887	478'518
Inondations Balkans 2014	0			0				0	304'098	0			-304'098	0	0
Yvonne Vogt	99'011			-46'390	578			53'199	12'10'553	46'390	578	-578	-382'261	874'682	927'881
Népal 2015	343'369	203'933		1'275'991	230'258	-10'197		2'043'354	3'593'127	-1'275'991	230'258	-230'258	-1'403'675	913'461	2'956'815
Réfugiés	428'956	61'045		9'310		-3'051		496'260	1'760'679	-9'310			-1'453'183	298'186	794'446
Jeunes en rupture «JRz» 2015	182'877			4'294			1'843	189'015	333'198	-4'294			-191'206	137'697	326'712
Catastrophe climatique Afrique AFR16	132'037			0			-132'037	0	99'719	0				99'719	99'719
Cœur à Cœur 2016	4'833			5'266				10'099	53'600	-5'266			-48'334	0	10'099
Séisme Italie 2016	11'167			0			-11'167	0	0	0			0	0	0
Enfants seuls en fuite «JRz» 2016	855'650			-842'573				13'077	915'287	842'573			-1'062'636	695'224	708'301
Ouragan Matthew 2016	319'410	100		3'041		-5		322'546	751'469	-3'041			-5'114'01	237'027	559'573
Innovation	140'399			-420'517	15'543		500'000	235'425	99'961	420'517	15'543	-15'543	-329'959	190'519	429'943
Early Response Fund	2'800'494	243'527		-2'299'189		-12'176	201'167	2'743'822	0	2'299'189			-1'250'000	1'049'189	3'793'011
Famine en Afrique AFR17	457'233	86'959		-726'411		-4'348	687'515	500'948	2'101'576	726'411			-2'260'906	567'081	1'068'029
Bondo 2017	5'378'010	10'863		-1'037'962		-543		4'350'369	0	1'037'962			-1'037'962	0	4'350'369

\* Dissolution 5% des dons 2019 pour couverture des frais de fonctionnement.

\*\* Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2019.

# MOUVEMENT DES FONDS 2019 2/2

	Fonds disponibles au 1.1.19	Attribution/ affectation dons	Attribution / affectation legs 2018	Engagements 2019 (projets acceptés)	Transferts depuis fonds engagés	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2019*	Transferts internes de fonds de	Fonds disponibles au 31.12.2019	Fonds engagés au 1.1.19	Engagements 2019 (projets acceptés)	Remboursements de projets	Transferts aux fonds disponibles	Paiements aux projets	Fonds engagés au 31.12.19	Fonds disponibles et engagés au 31.12.19
Rohingya 2017	2'765'984	105'738		-2'471'949	-5'287			394'486	2'777'491	2'471'949			-3'075'175	2'174'265	2'588'751
Cœur à Cœur 2017	197'977	50		-124'507	-3			73'517	342'545	124'507			-204'635	262'417	335'934
Education-formation jeunes «JRZ» 2017	1'289'228	500		-1'199'421	198	-25		90'480	1'627'161	1'199'421	198	-198	-1'724'083	1'102'499	1'192'979
Ogni Centesimo Conta OCC17	19'598	0		-16'457				3'141	70'572	16'457			-60'351	26'678	298'19
Cœur à Cœur 2018	852'311	552'037		-1'062'213	-27'602			314'533	0	1'062'213			-605'428	456'785	771'318
Jeder Rappen zählt JRZ18	4'885'524	1'425'958		-3'424'683	-71'298			281'501	0	3'424'683			-2'052'433	1'372'249	4'187'750
Ogni Centesimo Conta OCC18	253'477	170'824		-410'604	-8'542			5'155	0	410'604			-234'806	175'798	180'953
Inondations Inde 2018	20'405	3'253		13'462	-163			36'957	199'916	-13'462			-186'454	0	36'957
Tsunami Indonésie 2018	10'475'747	141'576		-3'581'668	14'540	-7'079		7'043'116	827'060	3'581'668	14'540	-14'540	-3'338'261	1'070'467	8'113'583
Mozambique 2019		4'926'559		-3'692'439	-246'329			987'791	3'692'439				-2'300'500	1'391'939	2'379'730
Yemen 2019		6'036'388		-3'250'000	-301'819			2'484'569	3'250'000				-2'437'000	813'000	3'297'569
Femmes dans les crises oubliées		2'504'128		0	-125'206			2'378'922	0	0				0	2'378'922
Enfants victimes de violence familiale en Suisse		2'722'790		0	-136'140			2'586'650	0	0				0	2'586'650
Fond spécial EVV		248'750		0				248'750	0	0				0	248'750
PHES promotion humanitaire et échange de savoir				0	32'499			32'499	0	0				0	32'499
<b>Total fonds avec affectation</b>	<b>40'397'576</b>	<b>20'000'194</b>	<b>683'486</b>	<b>-25'368'746</b>	<b>324'571</b>	<b>-987'573</b>	<b>2'499</b>	<b>35'052'007</b>	<b>19'818'474</b>	<b>25'368'746</b>	<b>324'571</b>	<b>-324'571</b>	<b>-29'174'208</b>	<b>16'013'012</b>	<b>51'065'019</b>
Fonds sans affectation à une collecte spécifique	28'475	0		-25'975				0	25'975				-25'975	0	0
<b>Total fonds en CHF</b>	<b>40'426'050</b>	<b>20'000'194</b>	<b>683'486</b>	<b>-25'394'721</b>	<b>324'571</b>	<b>-987'573</b>	<b>0</b>	<b>35'052'007</b>	<b>19'818'474</b>	<b>25'394'721</b>	<b>324'571</b>	<b>-324'571</b>	<b>-29'200'183</b>	<b>16'013'012</b>	<b>51'065'019</b>

\* Dissolution 5% des dons 2019 pour couverture des frais de fonctionnement.

\*\* Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2019.

# TABLEAU DES FLUX TRÉSORERIE

	CHF   2019	CHF   2018
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		
Résultat avant allocations au capital	15'365'210	-4'249'979
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissements		13'598
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	11'149	1'698'861
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-3'349'054	82'598
Variation des comptes de régularisation de passifs	33'395	-79'876
Variation des fonds avec affectation	-37'456	-4'398'186
Variation des fonds sans affectation à une collecte spécifique	-9'179'505	-90'127
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>2'843'738</b>	<b>-7'023'111</b>
Investissements en immobilisations corporelles	0	-2'360
Investissements en immobilisations incorporelles	0	-657
Vente de titres (obligations et fonds de placements)	-7'123'079	16'188'539
<b>Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement</b>	<b>-7'123'079</b>	<b>16'185'522</b>
<b>Flux de trésorerie résultant des opérations de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION NETTE DES LIQUIDITES</b>	<b>-4'279'341</b>	<b>9'162'411</b>
Liquidités au 1er janvier	32'487'833	23'325'422
Liquidités au 31 décembre	28'208'492	32'487'833
<b>AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES</b>	<b>-4'279'341</b>	<b>9'162'411</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

## 1. PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance. La présentation des comptes 2019 a été modifiée en lien avec la nouvelle clé de répartition des frais généraux par secteur (voir note 10). Les comptes 2018 ont été retraités à des fins de comparaison.

## 2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

## 3. TITRES

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif circulant, sous la rubrique « Titres » figurent les obligations dont l'échéance est inférieure à 1 an à compter de la date de clôture. Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique « Immobilisations financières » figurent les fonds de placements à long terme.

## 4. COMPTE DE RÉGULARISATION

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

	2019   CHF	2018   CHF
Actifs : Intérêts courus	0	709
Produits à recevoir / charges payées d'avance	161'042	89'834
Impôts anticipés	61'576	165'470
<b>Total</b>	<b>222'618</b>	<b>256'013</b>
Passifs : Charges à payer	60'146	61'564
Fournisseurs divers	7'990	44'027
<b>Total</b>	<b>68'136</b>	<b>105'591</b>

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 500 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

Exercice 2019	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
<b>Valeurs d'acquisitions</b>								
Etat au 01.01.19		4'840	50'273	111'876	141'958	75'394	30'042	<b>414'383</b>
Entrées								<b>0</b>
Sorties								<b>0</b>
Situation au 31.12.19		4'840	50'273	111'876	141'958	75'394	30'042	<b>414'383</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>								
Etat au 01.01.19		-4'840	-50'273	-108'043	-134'972	-75'394	-29'714	<b>-403'236</b>
Sorties								<b>0</b>
Amortissements				-3'833	-6'986	0	-328	<b>-11'147</b>
Etat au 31.12.19		-4'840	-50'273	-111'876	-141'958	-75'394	-30'042	<b>-414'383</b>
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Immobilisations par catégorie</b>					<b>0</b>	<b>0</b>		

Exercice 2018	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
<b>Valeurs d'acquisitions</b>								
Etat au 01.01.18		4'840	50'273	109'516	141'958	75'394	29'385	<b>411'366</b>
Entrées				2'360			657	<b>3'017</b>
Sorties								<b>0</b>
Situation au 31.12.18		4'840	50'273	111'876	141'958	75'394	30'042	<b>414'383</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>								
Etat au 01.01.18		-4'840	-50'273	-104'085	-134'972	-66'646	-28'821	<b>-389'637</b>
Sorties								<b>0</b>
Amortissements				-3'957		-8'748	-893	<b>-13'598</b>
Etat au 31.12.18		-4'840	-50'273	-108'043	-134'972	-75'394	-29'714	<b>-403'236</b>
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	3'834	6'986	0	328	<b>11'148</b>
<b>Immobilisations par catégorie</b>					<b>10'820</b>	<b>328</b>		

## 6. FONDS AFFECTÉS

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2019. Le tableau est divisé en deux parties: les « Fonds disponibles » représentent les fonds qui n'ont pas encore été attribués à des projets spécifiques. Les « Fonds engagés » au 31.12 donnent une vision claire des montants réservés pour des projets mais non encore payés. La dernière colonne récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la CB.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées (« Attributions / affectations dons »). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) ou de la direction selon les montants (« Engagements 2019 »). Le versement des contributions aux organisations d'entraide partenaires s'effectue au fur et à mesure de l'avancement des projets (« paiements aux projets »); le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds (« Remboursements de projets »). En 2019, sur décision du Conseil de Fondation du 12 avril 2019, CHF 683'486.- ont été attribués au fonds « Child Welfare » provenant des legs 2018.

## 7. PRÉLÈVEMENT SUR LES COLLECTES POUR COUVERTURE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Lors de sa séance du 05.06.2019, le Conseil de Fondation a décidé d'autoriser un prélèvement automatique de 5% sur les collectes annuelles, pour contribuer à la couverture des frais de fonctionnement. Pour l'exercice 2019, ce prélèvement représente un montant de CHF 987'573.

## 8. CAPITAL DE DOTATION

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui-ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

## 9. RÉSERVE FINANCIÈRE ET RÉSERVE D'EXPLOITATION

La réserve financière d'une part et la réserve d'exploitation d'autre part ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Lors de la séance du 12 avril 2019, celui-ci a décidé de prélever CHF 1'460'177 de la réserve financière et CHF 800'000 de la réserve d'exploitation pour couvrir les frais de fonctionnement.

## 10. ETAT DES DÉPENSES PAR NATURE ET PAR FONCTION

Les charges d'exploitation ont été allouées aux divers secteurs d'activité (appui aux projets, recherche de fonds, administration) selon une clé de répartition basée sur la masse salariale attribuée à ces domaines.

Exercice 2019	Appui aux projets 49%	Recherche de fonds 36%	Administration 15%	Total
Frais personnel	1'100'861	808'796	336'998	2'246'655
Amortissements	5'463	4'013	1'672	11'149
Loyers	70'399	51'722	21'551	143'671
Autres charges	346'676	254'701	106'125	707'501
<b>Total</b>	<b>1'523'398</b>	<b>1'119'231</b>	<b>466'346</b>	<b>3'108'976</b>

Exercice 2018	Appui aux projets 49%	Recherche de fonds 36%	Administration 15%	Total
Frais personnel	1'120'871	823'497	343'124	2'287'492
Amortissements	6'663	4'895	2'040	13'598
Loyers	75'254	55'289	23'037	153'580
Autres charges	406'914	298'957	124'566	830'437
<b>Total</b>	<b>1'609'702</b>	<b>1'182'639</b>	<b>492'766</b>	<b>3'285'107</b>

## 11. PERSONNEL FIXE ET ORGANES DIRIGEANTS

En 2019, le total des salaires du personnel fixe de la CB, soit 14,6 EPT (15,6 EPT en 2018) s'est élevé à CHF 1'543'279 (CHF 1'630'741 en 2018), le salaire du directeur à CHF 171'000 (CHF 185'250 en 2018) et celui des autres membres de la direction, 2,8 EPT, à CHF 433'715 (2,75 EPT à CHF 421'689 en 2018). En 2019, les membres du Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'ont pas été rétribués par la Fondation.

## 12. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Le 1er janvier 2014, la CPS est passée du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations et le taux d'intérêt technique a été abaissé de 4% à 3,25%. Le 1er janvier 2017, le taux d'intérêt technique a été abaissé, à 2,75%. Suite à cette baisse, la CB a dû verser un montant de CHF 164'658 à la CPS afin de préserver les rentes de ses bénéficiaires. Au 31.12.2019, le taux technique a été abaissé à 2,25%. Au 31.12.20, il sera encore ramené de 2,25% à 1,75%. Les coûts y relatifs seront à la charge de la CPS. Au 31 décembre 2019, le degré de couverture de la CPS s'élevait à 103%.

### Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

En CHF	Excédent / découvert	Part économique de l'entité		Var.exer.préc. et avec effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.19	31.12.18			2019	2018
Institution de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	245'653	245'653	249'143
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>245'653</b>	<b>245'653</b>	

## 13. PRESTATIONS A TITRE GRATUIT

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

## 14. DETTES ENVERS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

	CHF   2019	CHF   2018
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

## 15. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

	CHF   2019	CHF   2018
Honoraires pour des prestations en matière de révision	36'000	36'000

## 16. VALEUR RÉSIDUELLE DES DETTES DÉCOULANT D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

	CHF   2019	CHF   2018
Bail fixe auprès de la SSR jusqu'au 31.12.2024 pour les bâtiments de bureau	520'000	650'000

---

## 17. DÉTAIL CONCERNANT LE RÉSULTAT FINANCIER

	CHF   2019	CHF   2018
Intérêts sur c/c, placements et obligations	177'198	184'218
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	66'675	83'079
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	25'691	46'613
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	3'451'863	0
<b>Produits financiers</b>	<b>3'721'427</b>	<b>313'910</b>
Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.	-54'469	-83'794
Moins-values sur titres (cours et changes) réalisées	-152'215	-66'407
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	0	-78'802
Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	-115'584	-1'545'083
<b>Charges financières</b>	<b>-322'268</b>	<b>-1'774'086</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>3'399'160</b>	<b>-1'460'176</b>

---

## 18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.

Les événements liés à la pandémie Coronavirus (COVID-19) constituent un événement postérieur à la date du bilan qui n'impacte pas les comptes annuels au 31 décembre 2019. A ce jour, les conséquences financières futures ne peuvent pas être appréciées.